MARGE.
ARRÊTÉ DU 8 JUIN 1825.
(Journal officiel, n° 21.)

ACTES DE MARIAGES ET DE DIVORCES. — N° 10

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le Deux du mois de Novembre à Braine heure 2 de relevée devant nous Adrien Derbaix, Echevin, remplaçant momentanément le Bourgmestre Officier de l'État civil de la Commune de Louipeigne Arrondissement de Nivelles, Province de Brabant, sont comparus, en séance publique Bernard Delpiere, agé de quarante ans, né à Baisy-Thy, le vingt huit Octobre dix huit cent quinze, cultivateur y domicilié, fils de feu Charles Amand Delpiere, décédé à Boussal, le trois Novembre dix huit cent cinquante-un & de feue Josephine Hazard, décédée à Baisy-Thy, le onze mars dix huit cent trente huit, petit fils du côté paternel de feu Jean Joseph Delpiere & de feue Marie Joseph Thiriot & du côté maternel de feu Jean Baptiste Hazard & de feue Anne Joseph Houzeau, ainsi qu'il est mentionné dans les actes de décès de ses dits père & mère; lequel comparant n'est plus assujetti à la milice, & Demoiselle Marie Thérèse Dondeu agé de trente six ans, fille majeure trouvée à Bruxelles le vingt dix huit cent vingt, le dix du mois d'octobre, agé d'un an, ainsi qu'il résulte des registres de la ville de Bruxelles, état civil N° 2/24 qui tient lieu de naissance à cette fille trouvée sans aucune indication concernant sa filiation le tout suivant l'acte d'extrait & la lettre d'accompagnement en date du vingt trois mars dix huit cent quarante huit, n° trois cent quarante-un & trois cent trente deux de M. Hairis, directeur des enfants trouvés et abandonnés de ladite ville, managée, domiciliée à Louipeigne. Comme le tout est au surplus constaté par les extraits des registres de l'état civil et la lettre susmentionnée, produites & qui demeureront annexés au présent acte.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune, les dimanches vingt-un & vingt huit Octobre dernier, à neuf heures du matin & aussi les mêmes jours en la Commune de Baisy-Thy, suivant le certificat du Bourgmestre Officier de l'état civil, ci joint.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que du chapitre six du titre du Code civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme : chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Bernard Delpiere & marie Thérèse Dondeu sont unis par le mariage. & aussitôt les dits époux ont déclaré qu'ils avaient passé entre eux le quinze Octobre dernier, un contrat de mariage, devant maître Hottiaux, notaire à Genappe. De tout quoi nous avons rédigé acte en présence des sieurs Pierre Joseph Bodeau, agé de cinquante ans, garde champêtre; Hubert Dandois, agé de vingt six ans, papeminier; Pierre Joseph Wautier, agé de septante cinq ans, brasseur de bière, tous trois domiciliés à Louipeigne & Leopold Aimé Bilisquet, agé de vingt deux ans, clerc, domicilié à Genappe, tous quatre non parents des époux, lesquels après lecture faite du présent acte sont signé avec nous & les parties.

B. Delpiere. M. Dondeu
H. Dandois.
P. J. Wautier
L. Bilisquet fils
Adrien

MARGE.
ARRÊTÉ DU 8 JUIN 1825.
(Journal officiel, n° 21.)

ACTES DE MARIAGES ET DE DIVORCES. — N° 11

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le Deux du mois de Novembre à Genappe heure 1 de relevée devant nous Adrien Derbaix, Echevin, remplaçant momentanément le Bourgmestre Officier de l'État civil de la Commune de Louipeigne Arrondissement de Nivelles, Province de Brabant, sont comparus, en séance publique Gustave Joseph Brouet, agé de trente ans, né à Baisy-Thy le dix huit Septembre dix huit cent vingt cinq, bouvetier domicilié à Louipeigne, fils de feu Jean Joseph Brouet, décédé au même lieu le trente Janvier dix huit cent trente huit & de marie Antoinette Lambert, agée de septante trois ans, managée, domiciliée audit Louipeigne, ci-présente & consentant, lequel comparant nous a produit un certificat délivré le vingt Octobre dernier, par monsieur le Bourgmestre de ladite province constatant qu'il a satisfait pour la milice.

& Demoiselle Clémentine Joseph Christine Pelerin, agée de trente ans, née à Way-Genappe le quatre mars dix huit cent vingt cinq, servante, domiciliée à Louipeigne, fille de Jean Baptiste Pelerin, agé de septante deux ans & de Josephine Lambert, agée de soixante cinq ans, journalier, domiciliés audit Louipeigne, ci-présente & consentant, comme le tout est au surplus constaté par les extraits des registres de l'état civil produits par les parties et qui demeureront annexés au présent acte avec le certificat susmentionné.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune, les dimanches vingt-un & vingt huit Octobre dernier, à neuf heures du matin.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que du chapitre six du titre du Code civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme : chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Gustave Joseph Brouet & Clémentine Joseph Christine Pelerin, sont unis par le mariage. Le quel avons dressé acte en présence des sieurs Pierre Joseph Bodeau, agé de cinquante ans, garde champêtre; Hubert Dandois, agé de vingt six ans, papeminier; Pierre Joseph Wautier, agé de septante cinq ans, brasseur de bière, tous trois domiciliés à Louipeigne & Leopold Aimé Bilisquet, agé de vingt deux ans, clerc, domicilié à Genappe, tous quatre non parents des époux, lesquels après lecture faite du présent acte sont signé avec nous & l'époux; les autres parties ont déclaré ne savoir écrire ni signer, faute d'instruction.

J. Brouet
H. Dandois
P. J. Wautier
L. Bilisquet fils
Adrien